

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 02880
Numéro SIREN : 891 697 492
Nom ou dénomination : A2C-TF

Ce dépôt a été enregistré le 28/12/2021 sous le numéro de dépôt 14338

"A2C-TF"
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social : 8 Bis rue de Claye
77400 THORIGNY-SUR-MARNE
891 697 492 RCS MEAUX
SIRET : 891 697 492 00017

ASSEMBLEE GENERALE DU 18 NOVEMBRE 2021

L'An Deux Mil Vingt et Un,

Le Dix Huit Novembre, à 18 heures 00,

Les associés de la Société "A2C-TF", Société par Actions Simplifiée au Capital de 10.000 Euros, divisé en 1.000 actions de 10 Euros chacune, dont le siège est à THORIGNY-SUR-MARNE (Seine et Marne) - 8 Bis rue de Claye.

Se sont réunis, sur convocation du Président, au siège social, à THORIGNY-SUR-MARNE (Seine et Marne) - 8 Bis rue de Claye.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sébastien CARITTE, Président non associé.

La feuille de présence, signée par les associés, fait apparaître que :

- la SAS "A2C INVEST", propriétaire de Sept Cents actions, ci	700
est représentée par Monsieur Sébastien CARITTE	

- la SAS "COGET INVEST", propriétaire de Trois Cents actions, ci	300
est représentée par Monsieur Benjamin COGET, également Directeur Général de la Société "A2C-TF"	

TOTAL DES ACTIONS REPRESENTEES.....	1 000
-------------------------------------	-------

./...

SC

BC

Le Président constate, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité des deux tiers des voix.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président.
- Remplacement du Président démissionnaire.
- Remplacement du Directeur Général démissionnaire.
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence.
- Un exemplaire des statuts de la société.
- Le rapport du Président.
- Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.

Puis il rappelle que le rapport du Président et le texte des résolutions proposées ont été communiqués aux associés dix jours au moins avant la date de l'Assemblée et, pendant ce même délai de dix jours précédant l'Assemblée, tenus à leur disposition au siège social.

Sur sa demande, l'Assemblée lui en donne acte.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, il ouvre la discussion.

Après différents échanges de vues, il met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

./...

Sx BC

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prenant acte de la démission de Monsieur Sébastien CARITTE, de son mandat de Président remise ce jour, et prenant effet à l'issue de la présente décision appelée à désigner son remplaçant, décide de désigner sans limitation de durée, en remplacement de ce dernier :

- La Société "A2C INVEST"

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 Euros,

Dont le siège social est à THORIGNY SUR MARNE (Seine et Marne) - 8 Bis rue de Claye,

Immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro 897 907 226,

Représentée par son Président, Monsieur Sébastien CARITTE,

Laquelle déclare, par la voix de son Président, accepter le mandat de Présidente de la Société "A2C-TF" et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prenant acte de la démission de Monsieur Benjamin COGET, de son mandat de Directeur Général remise ce jour, et prenant effet à l'issue de la présente décision appelée à désigner son remplaçant, décide de désigner sans limitation de durée, en remplacement de ce dernier :

- La Société "COGET INVEST",

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 Euros,

Dont le siège social est à NOISY LE GRAND (Seine Saint-Denis) -

4 Mail du Clos Saint-Vincent,

Immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le numéro 905 137 212,

Représentée par son Président, Monsieur Benjamin COGET,

Laquelle déclare, par la voix de son Président, accepter le mandat de Directeur Général de la Société "A2C-TF" et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

./...

BC
SC

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

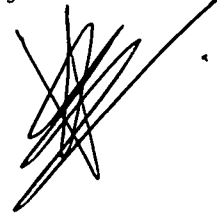
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal par le Président.

LES ASSOCIEES

Pour la SAS "A2C INVEST",
M. Sébastien CARITTE



Pour la SAS "COGET INVEST",
M. Benjamin COGET



LE PRESIDENT DEMISSIONNAIRE

M. Sébastien CARITTE

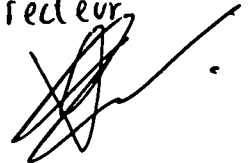
Bon pour démission des fonctions
de président



LE DIRECTEUR GENERAL DEMISSIONNAIRE

M. Benjamin COGET

Bon pour démission des
fonctions de Directeur
général



LA NOUVELLE PRESIDENTE

Pour la SAS "A2C INVEST",
M. Sébastien CARITTE

Bon pour acceptation des
fonctions de président



LE NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

Pour la SAS "COGET INVEST",
M. Benjamin COGET

Bon pour acceptation
des fonctions de
Directeur Général

